

(Container)



Remedy™

EC Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les prés et les grands pâturages.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : triclopyr 480g d'équivalent acide/L
(présent en tant qu'ester butoxyéthylique)

N° D'HOMOLOGATION 26420 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 10 L

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS
NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'il est impossible d'éviter d'inhaler de façon fréquente le brouillard de pulvérisation, l'exposition professionnelle peut être minimisée si l'on porte un respirateur à adduction d'air filtré équipé de cartouches anti-vapeurs organiques. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. En vaporisant, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière (« walk in, spray out ») afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation de l'herbicide ou de l'application du mélange, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de fumer ou de manger. Prendre un bain ou une douche avec beaucoup de savon après le travail.

Pour minimiser l'exposition au cours de la manipulation et de l'application de l'herbicide émulsifiant concentré :

- Lire et suivre les directives indiquées dans les sections «Équipement de protection obligatoire» et «Précautions d'emploi à l'intention des opérateurs» de cette étiquette.
- Les applicateurs doivent recevoir une formation sur la façon de minimiser l'exposition personnelle lors de l'application d'herbicides à action foliaire-tige et à volume élevé, dont la technique « walk in, spray out » et la façon de minimiser le contact avec les feuilles traitées.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que toutes les directives de l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- Pour le traitement généralisé, ne pas pénétrer ou ne pas permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité prescrit de 12 heures.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les manipulateurs portant une protection peuvent se trouver dans la zone au cours de l'application.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE
Manipulation du concentré

Pour manipuler ce concentré au cours du mélange et du chargement, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial, des gants de protection contre les produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Enlever sans délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Application de la solution diluée

Application terrestre : Au cours de la pulvérisation de la solution diluée et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc.

Application aérienne : Au cours de la pulvérisation aérienne, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc. En plus, porter des gants résistant aux produits chimiques au cours des activités de la réparation ou de nettoyage.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac.

Ce produit contient un distillat de pétrole. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques et n'est pas homologué pour utilisation sur des plans d'eau. Ne pas contaminer les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques situés sur le bord des plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Assurer une zone tampon pour éviter une pulvérisation hors cible et la dérive du produit vers ces habitats (voir les sections «Application terrestre» et/ou «Application aérienne» pour connaître les exigences portant sur la zone tampon et les recommandations pour un contrôle de la dérive du produit). Les habitats pouvant être situés près de zones traitées peuvent être les suivants : plantations brise-vent, terres humides (p. ex. îlots de milieux humides), marécages, bords secs de marécages, zones boisées non ciblées et zones végétalisées adjacentes à l'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en nettoyant l'équipement.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer au-dessus de -2°C ou agiter le contenant avant utilisation.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)



Remedy™

EC Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les prés et les grands pâturages.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : triclopyr 480g d'équivalent acide/L
(présent en tant qu'ester butoxyéthylique)

N° D'HOMOLOGATION 26420 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 10 L, 110 L

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS
NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'il est impossible d'éviter d'inhaler de façon fréquente le brouillard de pulvérisation, l'exposition professionnelle peut être minimisée si l'on porte un respirateur à adduction d'air filtré équipée de cartouches anti-vapeurs organiques. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. En vaporisant, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière (« walk in, spray out ») afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Faire attention d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation de l'herbicide ou de l'application du mélange, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de fumer ou de manger. Prendre un bain ou une douche avec beaucoup de savon après le travail.

Pour minimiser l'exposition au cours de la manipulation et de l'application de l'herbicide émulsifiant concentré :

- Lire et suivre les directives indiquées dans les sections «Équipement de protection obligatoire» et «Précautions d'emploi à l'intention des opérateurs» de cette étiquette.
- Les applicateurs doivent recevoir une formation sur la façon de minimiser l'exposition personnelle lors de l'application d'herbicides à action foliaire-tige et à volume élevé, dont la technique « walk in, spray out » et la façon de minimiser le contact avec les feuilles traitées.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que toutes les directives de l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- Ne pas retourner sur les lieux de l'application et permettre à des travailleurs de le faire durant les 12 heures qui suivent un traitement généralisé.
- Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls les préposés à l'application protégés sont autorisés à pénétrer dans l'aire d'épandage pendant le traitement.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE

Manipulation du concentré

Pour manipuler ce concentré au cours du mélange et du chargement, porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial, des gants de protection contre les produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Enlever sans délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Application de la solution diluée

Application terrestre : Au cours de la pulvérisation de la solution diluée et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc.

Application aérienne : Au cours de la pulvérisation aérienne, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc. En plus, porter des gants résistant aux produits chimiques au cours des activités de la réparation ou de nettoyage.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac.

Ce produit contient un distillat de pétrole. Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques et n'est pas homologué pour utilisation sur des plans d'eau. Ne pas contaminer les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques situés sur le bord des plans d'eau. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Les habitats terrestres et aquatiques sensibles doivent être protégés. Assurer une zone tampon pour éviter une pulvérisation hors cible et la dérive du produit vers ces habitats (voir les sections «Application terrestre» et/ou «Application aérienne» pour connaître les exigences portant sur la zone tampon et les recommandations pour un contrôle de la dérive du produit). Les habitats pouvant être situés près de zones traitées peuvent être les suivants : plantations brise-vent, terres humides (p. ex. îlots de milieux humides), marécages, bords secs de marécages, zones boisées non ciblées et zones végétalisées adjacentes à l'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en nettoyant l'équipement.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer au-dessus de -2°C ou agiter le contenant avant utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Remedy EC est recommandé pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les prés et les grands pâturages.

Certaines des plantes ligneuses supprimées à la concentration la plus faible sont :

aulne	sureau	pins*
frêne	orme*	peuplier
tremble	aubépine	érable rouge*
tilleul d'Amérique	caryer	framboisier*
hêtre	ostoyer de Virginie	sassafras
bouleau	févier épineux*	sumac
ronce	robinier	platane occidental
nerprun	érables	mélèze laricin
cerisier*	mûrier	rosier sauvage
cerisier de Virginie*	chênes*	saule
peuplier deltoïde	sumac de l'Ouest	hamamélis de Virginie
cornouillier		

*Ces espèces peuvent nécessiter un traitement à la concentration la plus élevée ainsi qu'un traitement l'année suivante, surtout si le premier traitement a été effectué à la concentration la plus faible.

Certaines des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces supprimées sont :

bardane	liseron des champs	gaillet mollugine
chicorée sauvage	chénopode blanc	vesce jargeau
patience crépue	herbe à poux	laitue scariole
pissenlit	renouée	

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- Ne pas appliquer ce produit autrement que selon les directives figurant sur cette étiquette.
- Ne pas appliquer l'herbicide Remedy EC directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec, les cultures utiles ou autres plantes à feuilles larges utiles ou espèces non ciblées, et ne pas laisser de bruines de pulvérisation contenant de l'herbicide Remedy EC dériver sur elles.

Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation

N'effectuer les applications que s'il n'existe que peu ou pas de risques de dérive du brouillard de pulvérisation car une petite quantité de brouillard, pouvant être invisible, peut causer des dommages aux cultures sensibles et aux habitats sensibles non ciblés. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie, ou se servir d'un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si des strates de fumée apparaissent ou si la fumée montre un potentiel de dérive dangereuse du brouillard de pulvérisation, NE PAS EFFECTUER DE PULVÉRISATION.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE/PÂTURAGE

Le bétail peut paître dans les cultures traitées ou l'on peut effectuer une récolte pour alimenter le bétail en autant que les intervalles suivants soient respectés :

Récolte ou pâturage de plantes fourragères

- I. Animaux laitiers en lactation
 - A. Jusqu'à 4,7 L/ha : attendre 14 jours après le traitement avant de les laisser paître.
 - B. De 4,7 à 8,0 L/ha : attendre 60 jours après le traitement avant de les laisser paître.
- II. Autre bétail
 - A. Jusqu'à 4,7 L/ha : aucune restriction.
 - B. De 4,7 à 8,0 L/ha : attendre 14 jours après le traitement avant de les laisser paître ou d'effectuer une récolte.

NOTE : Si moins de 25 % de la zone de pâturage est traité, il n'y a pas de restriction (pour « autre bétail » seulement).

Fenaison (récolte de culture fourragère séchée)

- I. Animaux laitiers en lactation
 - A. Pour les traitements jusqu'à 8,0 L/ha, attendre 60 jours après le traitement avant de nourrir de foin les animaux laitiers en lactation.
- II. Autre bétail
 - A. Jusqu'à 4,7 L/ha : attendre 7 jours après le traitement avant d'effectuer une récolte.
 - B. De 4,7 à 8,0 L/ha : attendre 14 jours après le traitement avant d'effectuer une récolte.

Retrait des animaux de boucherie

Ne pas laisser les animaux de boucherie paître dans les champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

MODE D'EMPLOI

Général

Pour des résultats optimaux, appliquer l'herbicide Remedy EC lorsque les plantes ligneuses et les mauvaises herbes sont en croissance active. Utiliser des concentrations plus élevées lorsque des espèces résistantes comme le frêne, le cerisier de Virginie, l'orme, l'érable (autre que l'érable circiné ou érable à grandes feuilles), le chêne ou le pin sont présents. Si l'on sert de concentrations plus faibles pour supprimer ces espèces résistantes, de nouvelles pousses peuvent survenir pour faire en sorte que l'on doive répéter le traitement l'année suivante.

Si l'on utilise un agent antidérive, suivre les directives du fabricant pour connaître la séquence de mélange adéquate.

Application terrestre

Consulter les autorités provinciales appropriées au sujet des permis d'utilisation et des zones tampons.

Précautions d'utilisation

L'herbicide Remedy EC n'est pas homologué pour utilisation sur des plans d'eau, y compris les lacs, les étangs et ruisseaux. Il est très toxique pour certaines espèces de poissons, de plantes aquatiques et d'invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser sur ces endroits. Afin de minimiser le risque de dérive vers des plantes non ciblées, des espèces aquatiques ou des habitats sensibles, s'assurer que des zones tampons appropriées soient maintenues et consulter la section «Contrôle de la dérive».

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime.

Ne pas utiliser ce produit en tant que bouillie foliaire généralisée dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des endroits où des gens, y compris des enfants, peuvent être potentiellement exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sport, les bâtiments publics et tout autre endroit où le public en général, y compris les enfants, peuvent être exposés.

Ne pas utiliser ce produit plus d'une fois par année.

Contrôle de la dérive

Tenir compte des zones résidentielles, des zones d'activité humaine, des plans d'eau, des conditions météorologiques et des réglages de l'équipement d'application et du pulvérisateur. On peut minimiser le risque de dérive par application terrestre des façons suivantes :

- En effectuant l'application avec des pastilles produisant de grosses gouttelettes. Ne pas appliquer avec une buse à jet conique ni avec toute autre buse produisant de fines gouttelettes.
- En utilisant du Radiarc® ou du Nalco-Trol® ou un adjuvant ou système de contrôle de la dérive équivalent.
- En gardant la rampe de pulvérisation le plus bas possible.
- En utilisant une pression de pulvérisation pas plus élevée que nécessaire afin d'obtenir une répartition de la pulvérisation appropriée pour bien couvrir les plantes.
- Pour l'application terrestre, ne pas appliquer l'herbicide Remedy EC lorsque la vitesse et la direction du vent représentent un risque de dérive. Effectuer l'application lorsque la vitesse du vent est faible. Pour l'application aérienne, se référer à la section «Précautions d'utilisation» sous «Usages restreints».

Si l'on se sert d'un agent épaississant, suivre toutes les directives et précautions d'utilisation de l'étiquette du produit. Si l'on se sert d'un pulvérisateur hydraulique muni d'un pistolet, ne pas diriger le jet plus haut que la tête des plantes ciblées.

APPLICATIONS D'ÉQUIPEMENT TERRESTRE

Traitement localisé du feuillage et des tiges

Pour le traitement des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, mélanger de 4,0 à 8,0 L d'herbicide Remedy EC à de l'eau, de façon à obtenir 1 000 L de bouillie. Utiliser la concentration la plus élevée d'herbicide pour les applications à la fin de l'été lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'espèces résistantes. Pulvériser les broussailles jusqu'au point de ruissellement. Les feuilles doivent être mouillées à fond. Pour minimiser la dérive, la pression à la buse ne doit pas dépasser 1400 kPa. Ne pas pulvériser en direction des cultures ou des plantes utiles non ciblées. L'utilisation d'un système de contrôle de la dérive est recommandé. Dans le cas de plantes ligneuses dont la hauteur est plus grande que 2,5 mètres, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des techniques de traitement de l'écorce basale

Traitement foliaire à faible volume

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, utiliser pour cette technique un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. On peut aussi utiliser des pulvérisateurs hydrauliques munis de pistolets. Pour la suppression des plantes ligneuses, mélanger de 1 à 5 litres d'herbicide Remedy EC à de l'eau, de façon à obtenir 100 litres de bouillie. Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Remedy EC pour traiter les essences à rejets de l'écorce basale, les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Pulvériser afin de mouiller à fond le feuillage des plantes ciblées, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Traiter lorsque les feuilles sont complètement sorties, mais avant la coloration de l'automne. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser les repousses ou utiliser une méthode de traitement de l'écorce basale.

Traitement foliaire généralisé

Pour la suppression des plantes ligneuses et des mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser à l'aide d'un équipement qui assurera une application uniforme à faible volume. La pression à la buse ne doit pas dépasser 275 kPa. Faire l'application n'importe quand durant la période de croissance. Utiliser la concentration la plus élevée d'herbicide pour les applications à la fin de l'été lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'espèces résistantes.

Suppression des plantes ligneuses

Mélanger de 4 à 8 L d'herbicide Remedy EC dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

Mélanger de 1 à 4 L d'herbicide Remedy EC dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

TRAITEMENT DE L'ÉCORCE BASALE

Information générale et instructions pour le mélange

Pour la suppression des plantes ligneuses dans les prés et les grands pâturages, utiliser un mélange d'herbicide Remedy EC et d'huile préparé et appliqué tel que décrit ci-dessous. Utiliser un diluant comme de l'huile minérale ou de l'huile végétale. Ajouter l'herbicide Remedy EC à la quantité requise d'huile dans le réservoir de pulvérisation et bien mélanger. Lorsqu'on effectue un mélange avec des huiles de formulation commerciale pour un traitement de l'écorce basale, lire et suivre les directives et les précautions d'emploi indiquées sur l'étiquette préparée par le fabricant de l'huile.

Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Remedy EC pour pulvériser les essences à rejets de l'écorce basale et les essences à drageons ou en période de dormance. La pression à la buse doit être faible pour minimiser l'éclaboussure de la bouillie sur les plantes non ciblées.

Traitement à faible volume (sur un côté)

Pour supprimer les plantes ligneuses dont le diamètre de la tige est moins de 15 cm, mélanger entre 20 et 30 litres d'herbicide Remedy EC dans suffisamment de diluant à base d'huile pour faire 100 litres de bouillie. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat, à jet conique ou d'un applicateur à mèche. De faibles pressions à la buse, soit entre 70 à 210 kPa sont recommandées. Appliquer sur les parties basales sur au moins un côté de chaque tige sur une hauteur de 30 cm à partir du sol pour assurer un traitement complet, y compris du collet, mais pas au point de provoquer le ruissellement. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige empêche de pulvériser au niveau du sol.

Traitement sur une large bande

Pour supprimer les plantes ligneuses, mélanger entre 20 et 30 litres d'herbicide Remedy EC dans suffisamment d'huile pour faire 100 litres de bouillie. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat, à jet conique ou d'un applicateur à mèche. De faibles pressions à la buse d'entre 70 à 210 kPa sont recommandées. Appliquer suffisamment de bouillie d'un côté des tiges de diamètre basal inférieur à 8 cm pour former une bande de 5 cm de large. Après avoir appliqué la quantité optimale de bouillie, la zone traitée devrait s'élargir pour encercler complètement la tige en approximativement 30 minutes. Traiter les deux côtés des tiges dont le diamètre basal est entre 8 et 15 cm. Appliquer à un endroit de la tige situé à environ 30 à 50 cm au-dessus du niveau du sol. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont faites sur des tiges en croissance, jeunes et vigoureuses n'ayant pas encore développé les caractéristiques d'écorce plus épaisse des arbres plus vieux ou à croissance plus lente. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol.

Traitement des souches

Pour supprimer les repousses au niveau des souches d'espèces ligneuses coupées, mélanger de 20 à 30 L d'herbicide Remedy EC à de l'huile, de façon à obtenir 100 L de bouillie. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique.

De faibles pressions à la buse, soit entre 70 à 210 kPa sont recommandées. Mouiller à fond, mais pas jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces de coupe voisine du cambium ainsi que l'écorce jusqu'au collet des racines. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol. Dans le cas des cépées, s'assurer que toutes les tiges coupées sont bien traitées.

*** EDITOR'S NOTE: START BLACK BOX ***

USAGES RESTREINTS

L'herbicide Remedy EC peut être appliqué par voie aérienne pour la suppression des plantes ligneuses sensibles dans les prés et les grands pâturages.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS : Ce produit ne doit être employé que dans les conditions autorisées par la réglementation. Contacter l'organisme local de réglementation de l'usage des pesticides pour obtenir les permis obligatoires.

MODE D'EMPLOI

Application aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de précautions et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques et n'est pas homologué pour utilisation sur des plans d'eau. Ne pas laisser pénétrer les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux, les rivières et les habitats fauniques situés sur le bord des plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

L'application aérienne ne peut être effectuée qu'avec un permis provincial. Les zones tampons sont spécifiées pour protéger les zones sensibles telles qu'identifiées dans la section «Risques pour l'environnement» de cette étiquette.

Certaines des espèces supprimées sont :

aulne	sureau	pins*
frêne	orme*	peuplier
tremble	aubépine	érable rouge*
tilleul d'Amérique	caryer	framboisier*
hêtre	ostoyer de Virginie	sassafras
bouleau	févier épineux*	sumac
ronce	robinier	platane occidental
nerprun	érables	mélèze laricin
cerisier*	mûrier	rosier sauvage
cerisier de Virginie*	chênes*	saule
peuplier deltoïde	sumac de l'Ouest	hamamélis de Virginie
cornouillier		

Ces espèces peuvent nécessiter un traitement à la concentration la plus élevée ainsi qu'un traitement l'année suivante, surtout si le premier traitement a été effectué à la concentration la plus faible.

MODE D'EMPLOI :

APPLICATION AÉRIENNE

L'herbicide Remedy EC peut être appliqué par avion ou par hélicoptère pour supprimer les plantes ligneuses sensibles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ou vivaces dans les prés ou les grands pâturages. Utiliser entre 4 et 8 L d'herbicide Remedy EC dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L par hectare. Pour l'application aérienne de l'herbicide Remedy EC, on recommande notamment l'emploi des systèmes de pulvérisation suivants : des rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), ou des rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de périodes sans pluie.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

L'herbicide Remedy EC n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit sur ces régions. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section «Risques pour l'environnement» de cette étiquette, s'assurer que des zones tampons sont maintenues, tel que décrit ci-dessous.

Utiliser uniquement des systèmes de mélange/déchargement fermés pour l'application aérienne.

TABLEAUX DE ZONES TAMPONS POUR L'HERBICIDE REMEDY EC

APPLICATIONS - HABITATS AQUATIQUES

Une zone tampon doit être maintenue pour éviter une dérive vers les terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques situés au bord de plans d'eau. Les zones tampons appropriées, sur la base du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, du spectre des gouttes et du taux d'application, sont les suivantes.

AQUATIQUE I - APPLICATION PAR AVION

1) SPECTRE DES GOUTTES : GROS (DV 351 µm; gamme 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe) †			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	3	24	83	156
>4 à 6 L/ha	9	41	132	246
>6 à 8 L/ha	16	58	187	321

2) SPECTRE DES GOUTTES : TRÈS GROS (DV 461 µm; gamme 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	1	15	58	113
>4 à 6 L/ha	5	25	85	165
>6 à 8 L/ha	8	35	113	215

† La «hauteur de la rampe» est la distance entre la végétation ciblée (p.ex le couvert) et la rampe de l'avion. La «zone tampon» est la distance entre l'habitat sensible et l'extrémité en aval du vent de la rampe. Par exemple, ces graphiques se lisent ainsi : à un taux d'application de 6 L/ha, une hauteur de la rampe de 10 m, et un spectre des gouttes gros (DV 351 µm), maintenir une zone tampon de 41 m entre les habitats aquatiques (p.ex., terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières, et habitats fauniques situés au bord des plans d'eau) et l'extrémité en aval du vent de la rampe.

AQUATIQUE II - APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) SPECTRE DES GOUTTES : GROS (DV 351 µm; gamme 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	1	10	57	118
>4 à 6 L/ha	5	15	89	202
>6 à 8 L/ha	8	19	133	270

2) SPECTRE DES GOUTTES : TRÈS GROS (DV 461 µm; gamme 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	1	7	39	85
>4 à 6 L/ha	3	11	53	118
>6 à 8 L/ha	5	13	68	155

APPLICATION - HABITATS TERRESTRES

Une zone tampon doit être maintenue pour éviter une dérive vers les habitats fauniques terrestres sensibles. Consulter les autorités provinciales afin de déterminer ces endroits. Les zones tampons appropriées, sur la base du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, du spectre des gouttes et du taux d'application, sont les suivantes.

TERRESTRE I - APPLICATION PAR AVION

1) SPECTRE DES GOUTTES : GROS (DV 351 µm; gamme 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	18	43	90	144
>4 à 6 L/ha	27	55	118	194
>6 à 8 L/ha	33	66	149	247

2) SPECTRE DES GOUTTES : TRÈS GROS (DV 461 µm; gamme 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	15	32	72	116
>4 à 6 L/ha	20	43	91	148
>6 à 8 L/ha	24	50	110	183

TERRESTRE II - APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) SPECTRE DES GOUTTES : GROS (DV 351 µm; gamme 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	15	25	71	121
>4 à 6 L/ha	19	30	87	152
>6 à 8 L/ha	21	33	108	205

2) SPECTRE DES GOUTTES : TRÈS GROS (DV 461 µm; gamme 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Remedy EC/ha)	Zones tampons (m) par rapport aux habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	11	21	57	97
>4 à 6 L/ha	15	24	69	120
>6 à 8 L/ha	17	27	79	141

Contrôle de la dérive

Ne pulvériser la bouillie que si les risques de dérive sont minimes ou inexistant, car de petites quantités de produit, même invisibles peuvent endommager des cultures et des habitats non ciblés sensibles.

1. Ne pas pulvériser l'herbicide Remedy EC lorsque la vitesse et la direction du vent présentent un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Remedy EC si la hauteur de la rampe est supérieure à 30 m au-dessus de la végétation ciblée.
4. Effectuer la pulvérisation aérienne le plus près possible du sol tout en assurant une couverture adéquate.
5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion à voilure fixe.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75% de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les gouttelettes grosses sont moins susceptibles de dériver. On recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour l'application aérienne de l'herbicide Remedy EC, on recommande notamment l'emploi des systèmes de pulvérisation suivants : des rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), des buses à jets droits (D6 ou D8), ou des rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. Les buses à jets coniques ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou vers le bas, à un angle de moins de 30 degrés.
8. Ne pas procéder à une pulvérisation aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température; utiliser notamment des ballons, un avion de repérage ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

*** EDITOR'S NOTE: END BLACK BOX ***

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Remedy EC, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Remedy EC et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Remedy EC ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Radiarc® et Thru-Valve® sont des marques de commerce de Waldrum Specialties Inc.

Nalco-Trol® est une marque de commerce de Alchem Inc.

Microfoil® est une marque de commerce de Union Carbide Corp.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.